

SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Paris, le 27 juillet 2018 N° 613

Delphine Gény-Stephann annonce l'ouverture de l'appel à candidatures pour la phase IV des pôles de compétitivité

Delphine Gény-Stephann, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, a annoncé ce vendredi à l'occasion d'un déplacement au pôle de compétitivité Mov'eo, l'ouverture de l'appel à candidatures pour la phase IV des pôles de compétitivité en présence de Marie-Agnès Poussier-Winsback, vice-présidente de la Région Normandie représentant Hervé Morin, président de l'association Régions de France.

Les pôles de compétitivité sont, depuis bientôt 14 ans, l'un des piliers de la politique nationale d'innovation, et bénéficient tout particulièrement aux PME. Alors que la phase III (2013-2018) de la politique des pôles arrive à échéance fin décembre 2018, le gouvernement souhaite réaffirmer la pertinence du modèle des pôles de compétitivité au sein du paysage de l'innovation et impulser une nouvelle dynamique à cette politique. Annoncé par le Premier ministre, le 21 juin dernier dans le cadre de la présentation des grandes orientations de la politique d'innovation du Gouvernement, l'appel à candidatures ouvert aujourd'hui vise à labelliser des pôles de compétitivité pour une nouvelle phase de 4 ans (2019-2022).

En cohérence avec l'ambition portée par le gouvernement d'une Europe économique, financière et industrielle plus forte, et aussi plus innovante, la phase IV aura pour objet de donner, en capitalisant sur leur capacité à mobiliser leurs écosystèmes d'innovation, une ambition européenne aux pôles de compétitivité en leur confiant l'objectif de faire émerger davantage de projets collaboratifs européens, notamment dans les appels à projets d'Horizon 2020, puis d'Horizon Europe.

Le pôle de compétitivité Mov'eo illustre cette nouvelle dynamique portée par le lancement de la phase IV. Créé en 2006, il est composé de plus 380 membres en Normandie et en Ile-de-France autour de la mobilité du futur. Cet écosystème collaboratif rassemblant PME, startups, grands groupes, établissements de recherche et d'enseignement supérieur, collectivités et investisseurs, a permis la création de plus 800 emplois. Il pilote également des projets européens majeurs et entretient des relations solides avec de grands clusters européens et internationaux.



Les régions sont des acteurs essentiels de mise en œuvre des politiques d'innovation en faveur des PME portées par l'intermédiaire des pôles de compétitivité. L'implication des régions recouvre trois volets :

- Tout d'abord une contribution majeure en matière de financement du fonctionnement. A titre d'exemple, le pôle de compétitivité Mov'eo est financé à 50% par des fonds publics dont, majoritairement, par le Conseil régional de Normandie.
- Chaque projet labélisé via le Fonds Unique Interministériel (FUI) est abondé paritairement par une subvention régionale dans le cadre des soutiens régionaux à l'innovation.
- Enfin, les conseils régionaux, au-delà de leur rôle de financeurs, accompagnent les entreprises et l'action des pôles de compétitivité, notamment à travers les contrats de performances.

Lors de sa visite, Delphine Gény-Stephann a précisé que « l'appel à candidatures que le Gouvernement lance aujourd'hui a vocation à faire émerger des pôles de compétitivité d'envergure, à forte ambition européenne, qui soutiennent l'innovation, en particulier celle de nos filières industrielles ».

Le cahier des charges de l'appel à projets qui est lancé vise donc principalement 3 objectifs :

- Faire émerger des écosystèmes plus forts, dotés d'un modèle d'affaires solide, grâce à des fusions ou des rapprochements.
- Renforcer l'innovation au sein des pôles de compétitivité en leur permettant un accès privilégié à une enveloppe unique de 400 millions d'euros au sein du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) pour la période 2019-2020.
- Inciter les pôles à développer leur action au niveau européen, pour accroître le rayonnement international de nos écosystèmes d'innovation, en mobilisant davantage les financements européens (programmes Horizon 2020 et Horizon Europe).

Le cahier des charges de cet appel à projet a été établi en concertation avec les régions et l'association Régions de France.

L'appel à projet est ouvert jusqu'au 19 octobre prochain, 18h. Les résultats seront publiés en décembre 2018, afin de permettre le démarrage de la phase IV au 1^{er} janvier 2019.

Accéder au cahier des charges :

https://www.entreprises.gouv.fr/appel-candidatures-phase-4-pole-competitivite

Pour en savoir plus sur les pôles de compétitivité :

http://competitivite.gouv.fr/

Contact presse:

Cabinet de Delphine Gény-Stephann : 01 53 18 44 38